

Sud éducation 49

14 place Imbach 49100

ANGERS

Comptes annuels Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

Bilan simplifié suivant exemple JO

[https://www.journal-officiel.gouv.fr/document/associations\\_a/807383880\\_31122014](https://www.journal-officiel.gouv.fr/document/associations_a/807383880_31122014)

Ressources de l'année 2023-2024 (01/09/2023 au 31/08/2024)		
Cotisations reçues	+	19 668,60 €
Reversement de cotisations	-	7 933,30 €
Subventions reçues	+	0,00 €
Autres produits d'exploitation perçus	+	3 711,00 €
Autres produits d'exploitation perçus (solidarité)	+	1 838,48 €
Produits financiers perçus	+	0,92 €
Total des ressources	=	17 285,70 €

Bilan simplifié SUD éducation 49 2023-2024						
Actif	N		N-1	Passif	N	N-1
	Brut	Amortissement	Net		Net	
Actif immobilisé				Capitaux propres		
Actif financier				Réserves		
Disponibilités		19 749,88 €	19 326,42 €	Report à nouveau	19 326,42 €	19 373,30 €
Créances		236,52 €	0,00 €	Résultat de l'exercice	528,98 €	-46,88 €
				Provisions		
				Dettes diverses	131,00 €	0,00 €
Total actif		19 986,40 €	19 326,42 €	Total passif	19 986,40 €	19 326,42 €

Compte de résultat simplifié SUD éducation 49 2023-2024					
Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
<b>Charges d'exploitation (I)</b>	<b>24 406,69 €</b>	<b>26 765,48 €</b>	<b>Produits d'exploitation (I)</b>	<b>25 218,08 €</b>	<b>27 186,44 €</b>
Reversement de cotisations	7933,30	7 090,70 €	Cotisations perçues	19 668,60 €	18 488,86 €
Achats	7 758,23 €	9 734,25 €	Subventions perçues	0,00 €	
Autres charges externes	0,00 €	327,61 €	Autre produits (remboursement fédé)	2755,33 €	1 970,00 €
Autres services externes	2 280,00 €	3 240,00 €	Remboursement autres syndicats	955,67 €	170,52 €
Impôts et taxes	0,00 €			0,00 €	
Autres charges (solidarité)	6 435,16 €	6 372,92 €	Autres produits (solidarité)	1 838,48 €	6 557,08 €
<b>Charges financières (II)</b>	<b>283,33 €</b>		<b>Produits financiers (II)</b>	<b>0,92 €</b>	<b>0,46 €</b>
Frais banquaires	283,33 €	272,72 €	Intérêts part sociale	0,92 €	0,46 €
<b>Charges exceptionnelles (III)</b>			<b>Produits exceptionnels (III)</b>		
<b>Engagement à réaliser sur contribution de financement (IV)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>195,60 €</b>	<b>Contribution de financement - report des ressources non utilisées de exercices antérieurs (IV)</b>		
	0,00 €	195,60 €			
<b>Total (I+II+III+IV)</b>	<b>24 690,02 €</b>	<b>27 233,80 €</b>	<b>Total (I+II+III+IV)</b>	<b>25 219,00 €</b>	<b>27 186,92 €</b>
Excédent	528,98 €		Déficit	0,00 €	46,88 €
<b>Total des charges</b>	<b>25 219,00 €</b>	<b>27 233,80 €</b>	<b>Total des produits</b>	<b>25 219,00 €</b>	<b>27 233,80 €</b>

ACTIF Exercice courant

banque au 31/08/2024 : 19 749,88 €

Encassements (entrées) en attente 236,52 €

Total général de l'actif 19 986,40 €

PASSIF Exercice courant

Report à nouveau : 19 326,42 €

Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) 528,98 €

Eléments en instance d'affectation (sorties) 131,00 € des chèques non encaissés sont reportés sur 2024/2025

Total général du passif 19 986,40 €

Annexe au comptes annuels

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

### 1) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2011 ET REGLES COMPTABLES

SUD Éducation 49 publie ses états financiers pour l'exercice 2023-2024 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Son exercice comptable est du 1er septembre au 31 août de chaque année, ce qui correspond à son rythme d'activité qui se situe sur l'année scolaire, il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses généralement admises :

\* Continuité d'exploitation

\* Permanence des méthodes comptables

\* Indépendance des exercices

\* Non compensation

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales de l'Avis N° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation Comptable N° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la réglementation Comptable N° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthodes des coûts historiques.

Les libellés comptables utilisés correspondent au plan comptable général y compris les modifications introduites par le règlement du CRC N°99-01.

### 2) NOTE SUR LE BILAN

Le syndicat n'a pas d'autres Actifs que les comptes bancaires nécessaires à son fonctionnement.

Le compte de solidarité précaires est bénéficiaire de 670,00 €.

Le compte de solidarité sud éducation 49 est bénéficiaire de 1 063,31 €.

### 3) NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat n'appelle pas de commentaires. Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat.

Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cours de l'année par le syndicat.

#### 4) LE TABLEAU DES RESSOURCES

Le tableau des ressources demandé par le règlement 2009-10 se présente ainsi pour l'exercice 202-2023:

Ressources de l'année

Cotisations reçues 19 668,60 €

Reversement de cotisations 7 933,30 €

Autres produits d'exploitation perçus

- participation de la fédération à la caisse de solidarité 1838,48 €

- participation de la fédération au frais de déplacement (stages, CF) 2755,33 €.

- remboursement d'autres syndicats pour frais de manifestation 55,67 € et équilibrage des comptes de solidarité précaires 900,00 €

Produits financiers 0,92 €

Total des Ressources 17 285,70 €

Comptes de solidarité -

Fonds de solidarité	Sud éduc 49	Précaires	Solidaires 49
Solde 01/09/2023	1 284,83 €	-1 155,00 €	1 172,16 €
Dons reçus	1 838,4800 €	900,00 €	
Approvisionnement (vote AG 11/03/2024)		1 500,00 €	
Dons effectués	-2 060,00 €	-575,00 €	-1 172,16 €
Solde au 31/08/2024	1 063,31 €	670,00 €	0,00 €

L'organisation d'un concert et du maracron avaient rapporté 1 172,16 € (exercice 2022-2023) qui ont été reversés à Solidaires49.

#### 5) LES COTISATIONS

Les cotisations sont enregistrées à l'encaissement effectif sur la base d'un barème local.

#### 6) PERSONNEL

Le syndicat ne dispose pas de salarié. Le ministère de L'Education Nationale attribue chaque année des postes de décharges à la fédération SUD EDUCATION charge à elle de les répartir dans les syndicats fédérés selon leurs besoins.

#### 7) AFFECTATION

Le résultat 2023-2024 sera porté en réserves générales pour 528,98 €